



Concours de Crèches Provençales Bédarridaïses

Composées de santons d'argile

Règlement du concours

PRÉAMBULE

L'association PARLAREN GROUP PROUVENÇAU DE BEDARRIDO organise un concours de crèches provençales dans le but de valoriser L'ART SANTONNIER qui a façonné notre IDENTITÉ PROVENÇALE, de créer des échanges, nouer des contacts et partager une passion.

ARTICLE 1 - QUI PEUT PARTICIPER ?

Le concours est ouvert à tous les habitants de Bédarrides. Une seule inscription par famille est autorisée.
Les membres du JURY ne pourront pas participer.

ARTICLE 2 - INSCRIPTION GRATUITE

L'inscription au concours est libre et gratuite, clôture le 02 JANVIER 2027.
Les fiches d'inscription seront disponibles à la MAIRIE, dans les COMMERCES, sur le site de l'association www.parlaren-bedarrido.org et la page Facebook.
Les fiches pourront être déposées dans la boîte aux lettres de l'association située à droite en entrant dans la mairie, ou envoyées par courrier chez la présidente de l'association : Anne-Marie FERREIRA, N°1, avenue de la Gare, 84 370 BÉDARRIDES, mais également par courriel à l'adresse am.ferreira68@sfr.fr.

ARTICLE 3 - CONDITIONS

Le concours concerne uniquement les crèches provençales traditionnelles agrémentées de santons en argile. Il est demandé d'utiliser des éléments naturels pour le décor (bois, mousse, cartons).
L'association ne pourra être tenue pour responsable d'éventuels dommages.

ARTICLE 4 - DROIT À L'IMAGE

Les participants autoriseront le jury à réaliser des photos de leur crèche et à les utiliser dans le cadre du concours avec vidéoprojection lors de la remise des prix.

